



désolidarisation d'une colocation

Par **guiroso**, le **04/02/2011** à **18:34**

bonjour,

Suite a la séparation avec ma compagne, je suis contraint d'aller vivre en appartement, donc je dois faire une désolidarisation.

Comment cela ce passe sachant que ma compagne veut pour le moment rester dans la maison que nous louons depuis mai 2009.

Comment assurer mes arrières pour ne être embêter et ne pas payer la moitié de son loyer sachant qu'elle ne pourra pas assumer seule le loyer qui est de 900€.

Elle parle de m'envoyer devant les tribunaux

Besoin d'aide rapidement, merci d'avances

Cordialement

Par **Laure11**, le **04/02/2011** à **18:45**

Vous envoyez un courrier recommandé AR au bailleur lui indiquant que vous quittez la location.

Si vous êtes caution solidaire, vous serez dans l'obligation de régler les impayés jusqu'à la fin du bail.